

AFFECTATION DISPONIBLE

Affichage n° 2022-5317-0208

Durée de 4 mois avec possibilité de prolongation

AGENT ADMINISTRATIF OU AGENTE ADMINISTRATIVE CLASSE 3 – SECTEUR ADMINISTRATION

STATUT : Temps partiel temporaire

SERVICE : Réception – archives

RÉMUNÉRATION : De 21,89 à 23,35 \$ / heure
Syndiqué – catégorie 3 (SCFP-FTQ)

LIEU DE TRAVAIL : Centre de santé de Radisson

QUART DE TRAVAIL : Jour (15 heures/semaine)

RESPONSABILITÉS

Personne qui accomplit une variété de travaux administratifs modérément compliqués selon des directives précises, des méthodes et des procédures établies. Elle exerce des attributions relatives à l'inscription ou à l'admission des usagers, ainsi qu'au traitement de données.

Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur secrétariat.

PROFIL RECHERCHÉ

☸ Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ou en comptabilité d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

☸ La personne doit réussir l'entrevue et le test requis au titre d'emploi classe 3.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées par cette offre peuvent faire parvenir leur curriculum vitae **dès maintenant!**

Direction des ressources humaines
CRSSS de la Baie-James
312, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1N5
rh.crsssbj@ssss.gouv.qc.ca

QUI SE DÉMARQUENT !

- Selon les disponibilités, un logement peut être fourni (frais minimes de location imposables)*;
- L'employeur assume directement ou rembourse, quatre (4) sorties par année pour les salariées sans personne à charge et trois (3) sorties par année pour les salariées avec personne(s) à charge*;
- Prime annuelle de disparité régionale de 8 973 \$ ou 14 354 \$ (avec ou sans dépendant)*;
- Possibilité d'une déduction fiscale annuelle de 8 030 \$*;
- Paiement des frais de déménagement*;
- Crédit d'impôt de 8 000 \$ à 10 000 \$ pour nouveaux diplômés;
- Accompagnement dans la recherche de logement ou de résidence;
- Et plus encore!

ENTREVUE DE SÉLECTION

Lors d'un déplacement de plus de :

- 50 kilomètres : allocation de 0.25 \$/km pour les frais de déplacement*;
- 300 kilomètres : allocation d'hébergement de 100 \$*.

**Sujet à des changements sans préavis.*

DES AVANTAGES

 www.vivresespassions.ca